La truite fardée versant de l'ouest (population de l'Alberta) une *espèce en péril* dans les provinces des Prairies

Statut selon le COSEPAC – ESPÈCE MENACÉE Mai 2005
Statut selon la LEP – PRÉSENTEMENT ÉVALUÉ

Oncorhynchus clarkii lewisi
Photo de K. Stewart
(Université du Manitoba)

Cette espèce a été désignée comme une espèce menacée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC). Elle est présentement évaluée aux fins de son inscription sur la liste des espèces en péril de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du gouvernement fédéral.

Une protection est accordée par le biais de la *Loi sur les pêches* du gouvernement fédéral. Si l'espèce est inscrite en vertu de la LEP, elle bénéficiera d'une protection supplémentaire. En vertu de la LEP, un programme de rétablissement doit être élaboré pour cette espèce.

Description générale

La truite fardée versant de l'ouest (*Oncorhynchus clarkii lewisi*) est une sous-espèce de la truite fardée (*Oncorhynchus clarkii*). Cette sous-espèce a été encore divisée en deux populations, soit celle de l'Alberta et celle de la Colombie-Britannique. La truite fardée versant de l'ouest est un membre de la famille des salmonidés et elle présente les caractéristiques suivantes:

- Corps profilé
- Apparence rappelant généralement celle de la truite avec petites taches foncées de forme irrégulière qui décrivent un arc depuis la nageoire anale jusqu'à la nageoire pectorale
- Série de petites dents brasibranchiales à l'arrière de la gorge
- La coloration varie de l'argent au vert jaunâtre avec du rouge sur le devant et les côtés de la tête
- Les poissons frayants développent souvent une coloration rouge vif sur tout le corps
- Taille habituellement petite de 150 à 230 mm (28 à 142 g); les exemplaires plus gros dépassent rarement 460 mm (1,400 g)

Répartition

La truite fardée versant de l'ouest fait l'objet d'une répartition discontinue sur les deux flancs des Rocheuses. Aux États-Unis, elle se trouve dans les bassins de drainage du Montana, de l'Idaho, de Washington, de l'Oregon et du Wyoming. Au Canada, elle est limitée aux bassins de drainage de la rivière Kootenay supérieure, du fleuve Columbia supérieur et de la rivière South Thompson en Colombie-Britannique. La population indigène de l'Alberta se trouve dans les bassins de drainage Bow et Oldman de la rivière South Saskatchewan. Bien qu'on ait enregistré sa présence dans la rivière Milk (bassin de drainage de la rivière Missouri supérieure), sa situation actuelle à cet endroit est inconnue. Par ailleurs, ce poisson a été introduit à grande échelle dans de nombreux lacs et rivières naturellement sans poissons.

Habitat et cycle biologique

On trouve la truite fardée versant de l'ouest dans un vaste éventail d'habitats, mais celle-ci préfère l'eau vive froide et propre offrant diverses formes d'abris tels que des rives surplombantes, des fosses et radiers et de la végétation riveraine. Le frai a généralement lieu dans les petites frayères natales des nids de frai sur fonds de gravier fin, entre mai et août (selon l'emplacement) à des profondeurs de 20 à 50 cm et des températures de 6° à 17°C. Les œufs couvent pendant six à sept semaines et une fois éclos, les alevins restent dans le gravier jusqu'à ce que leur vitellus soit absorbé. Les jeunes de l'année se dispersent vers les radiers peu profonds ou les bras abandonnés. Les juvéniles peuvent habiter les frayères natales pendant un à quatre ans. Après le frai, les poissons plus âgés peuvent devoir se déplacer ou non vers un habitat estival pour se nourrir.

Régime alimentaire

Le régime alimentaire de ce poisson se compose d'insectes aquatiques et terrestres, de crustacés et de petits poissons.

Menaces

Les plus grandes menaces pour ce poisson en Alberta comprennent la perte d'habitat, la récolte excessive et l'introduction d'espèces étrangères. La dégradation et la perte d'habitat attribuables à la récolte de bois, à l'exploitation minière et aux aménagements hydroélectriques sont directement responsables du déclin de plusieurs populations. En outre, le réseau routier qui en résulte a une incidence sur les petits cours d'eau éloignés et entraîne une plus grande circulation de véhicules tout terrain. Ceci dégrade davantage l'habitat sensible et augmente la pression qu'exerce la pêche à la ligne sur ce poisson-gibier déjà très prisé. L'ensemencement d'espèces étrangères peut donner lieu au déplacement, au remplacement ou à l'hybridation des populations indigènes.

Espèces semblables

La truite fardée a généralement une bouche plus grande que celle de la truite arc-en-ciel (*O. mykiss*), et un os maxillaire plus long. L'hybridation avec la truite arc-en-ciel entraîne habituellement de nouveaux motifs de taches, y compris des taches sur le dessus de la tête et le dos.

Sources du texte: Costello and Rubidge 2005 (Rapport de situation du COSEPAC).

RÉPARTITION DE LA TRUITE FARDÉE VERSANT DE L'OUEST

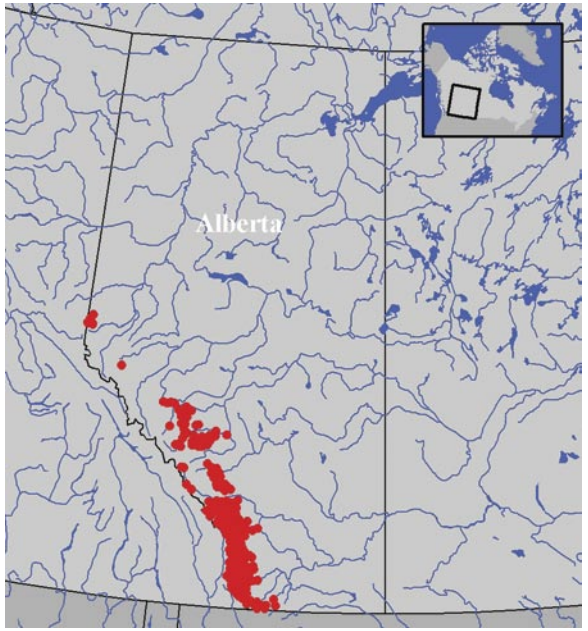

Pour un complément d'information, consultez le site Web du Registre de la LEP à www.SARAregistry.gc.ca et le site Web de Pêches et Océans Canada (MPO) indiqué ci-dessous.

This publication is also available in English.

MPO/2005-889

©Sa majesté la Reine du Chef du Canada 2005
N° de cat. Fs22-4/46-2005F-PDF ISBN 0-662-70933-0

Imprimé sur du papier recyclé

www.especesaquatiquesenperil.gc.ca

Le paragraphe 32 (1) de la *Loi sur les espèces en péril* **(LEP) stipule ce qui suit :** *"Il est interdit de tuer un individu d'une espèce sauvage inscrite comme espèce disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, de lui nuire, de le harceler, de le capturer ou de le prendre."*